LES VOYAGES
La Libre

Milan & la Scala

La Libre Musique

Du 17 au 20 mai 2027



Preference

Deuxième titre de la saison et deuxième opéra de Verdi inspiré de Shakespeare sous la direction musicale de Myung-Whun Chung, Macbeth est un ouvrage profondément ancré dans l'histoire des représentations du Teatro alla Scala. Luca Salsi a déjà incarné avec une autorité remarquable le rôle-titre, notamment à l'occasion d'une ouverture de saison, et les débuts à La Scala d'Anastasia Bartoli, nouvelle figure de proue de la scène lyrique italienne, sont très attendus. Barrie Kosky, l'un des plus grands metteurs en scène de la scène lyrique contemporaine, signe lui aussi sa première production à Milan avec une mise en scène créée à Zurich et couronnée d'un immense succès, dans laquelle les protagonistes errent seuls au cœur d'un univers de ténèbres, habité uniquement par leurs voix et la musique de Verdi.

Milan, capitale de la Lombardie, c'est aussi un riche patrimoine architectural et culturel tel le Duomo, joyau gothique en marbre, les collections de peinture de la pinacothèque de la Brera et les maisons art Nouveau et art Déco de la bourgeoisie milanaise. Vous prendrez de la hauteur en marchant sur les toits du Duomo. Vous découvrirez une exposition de peinture au Palazzo Reale et la mode à la fondation Armani. Enfin, vous pourrez flâner dans le quartier des Navigli, le nouveau quartier en vogue.

Afin de profiter pleinement de ce séjour, nous avons choisi un hôtel confortable situé au cœur de Milan, près de la place du Duomo.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie ITA Airways.

VISITES

Visite complète du Duomo, la Pinacothèque de Brera, la villa art Déco Necchi Campiglio, le Palazzo Reale, le quartier art nouveau, la fondation Armani.

EXPERIENCE UNIQUE

Représentation de Macbeth (places en 1ère catégorie) au Théâtre de la Scala.

HEBERGEMENT

Le logement dans un hôtel 4 au centre de Milan à proximité du Duomo.*

ACCOMPAGNEMENT

Une guide-conférencière professionnelle et expérimentée de Bruxelles à Bruxelles.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (- 150 €) pour toute inscription avant le 20/11, soit 2.995 € par personne





VOTRE CONFERENCIERE

KATHERINE VANDERHAEGHE
GUIDE CONFERENCIERE

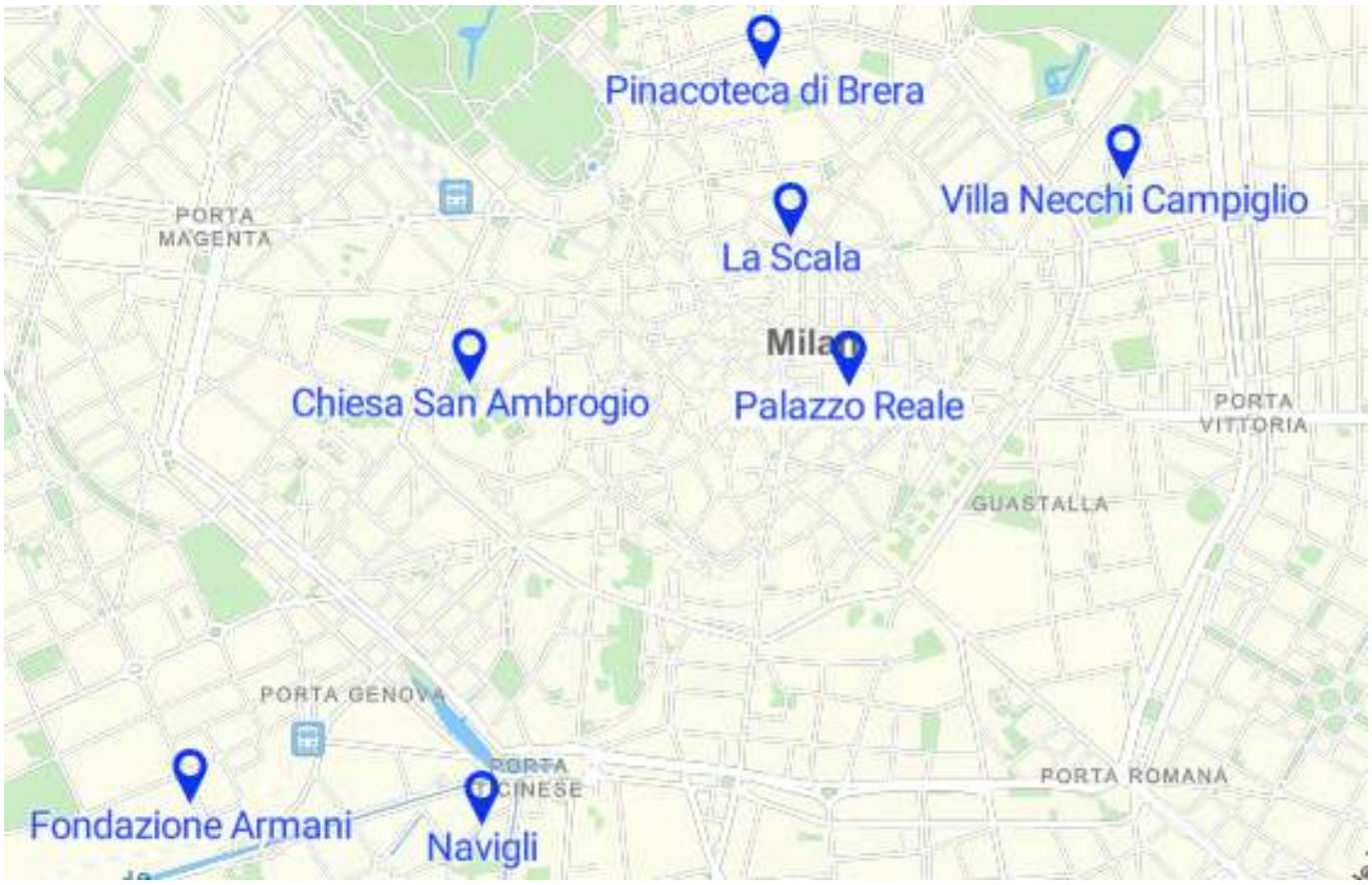


Titulaire d'un Doctorat en Archéologie et en Histoire de l'art à l'Université de Louvain, elle entretient depuis un premier séjour d'étude à Florence, une véritable passion pour l'Italie, sa culture, sa langue et sa cuisine. Elle décide alors de faire du voyage et de la découverte des œuvres in situ, son métier.

Tour à tour, guide conférencière, auteur de plusieurs guides culturels aux éditions Hachette (notamment les Guide bleus Toscane et Venise), commissaire d'expositions et travel designer, elle considère le voyage comme une suite de rencontres privilégiées et de partage de connaissances.

Des années d'expérience comme guide conférencière en Italie, en Grèce, en Turquie et au Proche-Orient lui permettent d'établir un pont entre l'Occident et l'Orient et de jongler avec l'histoire, l'esthétique, et les religions dans un dialogue spontané et amical avec ses interlocuteurs.

CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 17 MAI
BRUXELLES ✈ MILAN

Envol direct le matin avec ITA Airways depuis Zaventem.

Arrivée en fin de matinée à l'aéroport de Milan Linate et transfert en car à l'hôtel.

Dépose des bagages puis visites à pied dans le centre historique de Milan.

Déjeuner dans un restaurant à proximité du Duomo.

L'après-midi, nous verrons le **Duomo**, chef-d'œuvre de l'architecture gothique flamboyante, construit entièrement en marbre, surmonté de la statue dorée de la Madonnina. Visite de l'intérieur, de la zone souterraine archéologique et des terrasses sur le toit de la cathédrale.

> *Commencée en 1386 à la demande de Gian Galeazzo Visconti, seigneur de Milan, la construction de la cathédrale, une de plus vastes églises au monde, ne fut achevée…qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Mélange de styles gothique tardif, baroque et néogothique, sa façade grandiose multiplie les pinacles et les statues.*
>
> *L'intérieur à 5 nefs surprend par sa verticalité tandis que depuis les toits de la cathédrale se dévoile une véritable assemblée céleste composée de statues et décors sculptés.*

Le **musée dell'Opera del Duomo** logé dans les belles salles du Palais royal complète la visite en retraçant les différentes étapes de l'interminable construction du Duomo de 1386 à 1965. On y voit notamment une superbe maquette en bois (1509), les statues de la façade et le somptueux trésor.

Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant proche de l'hôtel.

Nuitée à l'**hôtel The Square Milano 4* (3 nuits).**









MARDI 18 MAI

MILAN : CENTRE HISTORIQUE ET SOIRÉE À LA SCALA

Le matin départ en tramway vers l'**église San Ambrogio**, première basilique de la ville fondée par l'évêque Saint-Ambroise en 397.

> *Ce chef-d'œuvre de style romano-lombard (XI^{e}-XII^{e} s.), précédé d'un atrium à la manière d'un temple antique, renferme dans la crypte les tombes de Saint-Ambroise et de quelques rois d'Italie dont Pépin, le 2^{e} fils de Charlemagne. A l'intérieur, on admire les mosaïques paléochrétiennes (V^{e} s.) de la chapelle San Vittore in Ciel d'Oro et le paliotto, une pièce d'orfèvrerie carolingienne (835) qui recouvre le maître-autel.*

Le **Palazzo Reale** est un ancien palais royal devenu un haut lieu de l'art et de la culture. Il accueille chaque année des expositions prestigieuses d'art classique, moderne et contemporain, dans un cadre élégant et historique.

Visite d'une exposition *(sous réserve de la programmation des expositions en mai 2027. Si aucune exposition n'est programmée à cette période ou si la programmation ne répond pas à nos critères de qualité et d'intérêt, cette visite sera remplacée par une autre visite culturelle de niveau équivalent).*

Déjeuner inclus dans un restaurant local.

L'après-midi, promenade à pied pour découvrir quelques lieux emblématiques de la **Mediolanum**, qui fut élevée au rang de capitale l'Empire romain en 292, puis un florissant centre de commerce dès le XII^{e}s. On passera par la **piazza degli Affari**, symbole contemporain de la finance milanaise, qui occupe le site d'un théâtre romain puis par la **piazza dei Mercanti**, ancien centre médiéval de Milan.

> *Sur la place des Affaires, s'opposent la façade monumentale en travertin du Palazzo Mezzanotte (1932), siège de la bourse et l'irrévérencieuse sculpture de Maurizio Cattelan : L.O.V.E. (2010).*

> *La place des Marchands est l'unique témoignage de la ville médiévale. Le Palazzo della Ragione ou Broletto Nuovo (1233), centre du pouvoir civil, la Loggia degli Osii (1316) de style gothique en marbre blanc et noir portant les blasons des six quartiers de la cité et la Casa dei Panigarola (XV^{e}s.) sont les vestiges de ce qui fut le centre judiciaire, administratif et marchand du Milan communal.*

Nous découvrirons ensuite la **Galerie Victor-Emmanuel II,** majestueux passage de verre et de fer construit en 1868 qui constitue avec ses magasins, ses cafés et ses restaurants, l'un des lieux les plus animés de Milan.

Dîner libre.

Après le dîner libre, départ à pied vers le **Théâtre de la Scala** pour assister à **l'opéra MACBETH** de **Giuseppe Verdi.** Le **Théâtre de la Scala** et sa célèbre salle rouge et or où se firent entendre les voix de la Tebaldi et de la Callas fut inauguré en 1778. Au-dessus de la scène se trouve un énorme lustre en cristal de Bohême composé de 383 ampoules.

MACBETH : Opéra en quatre actes de Giuseppe Verdi, sur un livret de Francesco Maria Piave et Andrea Maffei, d'après la tragédie de William Shakespeare, représenté pour la première fois au Teatro della Pergola à Florence, le 14 mars 1847.

Direction musicale : Myung-Whun Chung
Mise en scène : Barrie Kosky
Décors : Klaus Grünberg
Costumes et lumières : Klaus Bruns
Dramaturgie : Claus Spahn

DISTRIBUTION

Macbeth : Fabián Veloz
Banco : Simon Lim
Lady Macbeth : Marta Torbidoni
Dame de Lady Macbeth : Mariapaola Di Carlo
Macduff : Antonio Poli
Malcolm : Paolo Antognetti

Places en 1ere catégorie - durée 2h50 avec entracte.

Nuit à l'hôtel The Square Milano.









MERCREDI 19 MAI

MILAN : QUARTIER DE LA BRERA ET BALADE ART NOUVEAU

Départ en tramway vers le **quartier de la Brera**, un des endroits les plus huppés de la ville.

Visite de la **Pinacoteca di Brera**, une des collections majeures de la peinture italienne, hébergée dans un palais du XVIII^{e} s.

> *La Pinacothèque, qui fut inaugurée en 1809 en présence de Napoléon, est mondialement connue pour la richesse de ses collections. Elle expose des chefs-d'œuvre de la Renaissance tels l'émouvante Pietà de Giovanni Bellini, le surprenant Christ mort de Mantegna, le délicat retable Pala Montefeltro de Piero della Francesca, le Mariage de la Vierge de Raphaël, tout empreint de la suavité de son maître Le Pérugin, ou encore le spectaculaire Repas à Emmaüs du Caravage qui annonce le mouvement baroque.*

Ensuite promenade dans le Quadrilatère de la Mode en direction de la **Villa Necchi Campiglio**, une superbe villa art Déco des années 30 avec jardin et piscine, havre de luxe raffiné dessiné par Piero Portaluppi.

> *Outre le mobilier Art déco, vous y verrez la collection d'art de Guido Sforni (1935-1975) qui réunit des œuvres de Picasso, de Fontana, de Modigliani, et de Matisse…*

Déjeuner inclus.

Ensuite, balade thématique sur le **thème Art nouveau** (appelé style Liberty en Italie) dans le **quartier de la Porta Venezia** (Casa Galimberti, Palazzo Castiglioni, Casa Guazzoni…).

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel The Square Milano.

JEUDI 20 MAI

MILAN ✈ BRUXELLES

Départ en car vers la **Fondation Armani.**
Elle est installée dans un ancien silo à grains remodelé par l'architecte japonais Tadao Ando pour héberger les collections de la célèbre maison de couture et des expositions temporaires consacrées à la mode.

Continuation en car vers le **quartier des Navigli**, nouveau quartier en vogue de Milan, situé autour de l'ancien port fluvial rénové à l'occasion de l'Exposition universelle de 2015.

> *Parmi les grands travaux d'urbanisme entrepris sous les Sforza au XV^{e} s., le creusement de canaux (navigli) a permis de faire de Milan un grand port fluvial relié au Pô et aux grands lacs. Le long du Naviglio grande et du Naviglio Pavese, c'est un autre visage de Milan qui se dévoile avec ses maisons aux façades colorées, passerelles enjambant les canaux, impasses, boutiques de brocanteurs, galeries d'art, bars et restaurants.*

Déjeuner dans un restaurant local des Navigli.

En milieu d'après-midi, transfert en car vers l'aéroport de Milan Linate.

Vol direct vers Bruxelles avec la compagnie ITA Airways.

Arrivée en soirée à Bruxelles.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –





HEBERGEMENT

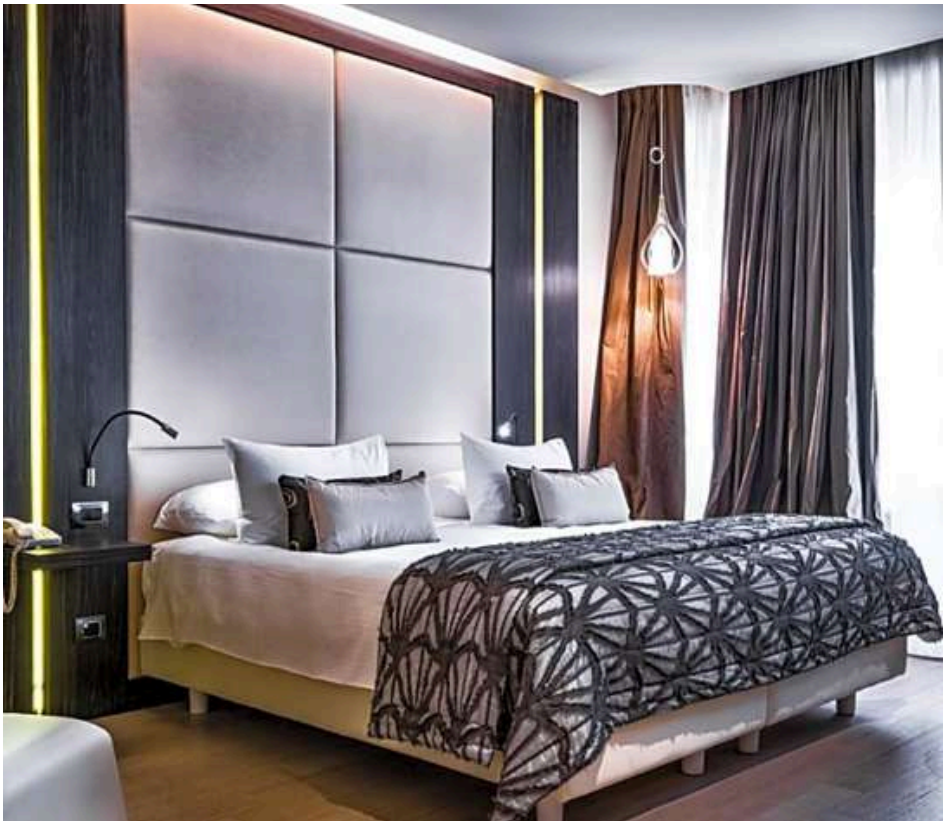
THE SQUARE MILANO 4* - MILAN

NOMBRE DE NUITEES : 3

Très bien situé dans le centre de Milan, à 400 m du Duomo, cet hôtel occupe un immeuble Modern style.

Il propose des chambres spacieuses, rénovées en un style contemporain élégant et raffiné.

Un fabuleux buffet de petit déjeuner et une terrasse panoramique au bar-restaurant The Roof, idéale pour prendre l'apéritif, complètent l'agrément d'un séjour dans cet hôtel historique.











REMARQUES IMPORTANTES

L'ordre des visites peut être modifié en fonction des réservations. Veuillez noter que le thème de l'exposition au palazzo reale est à confirmer.

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les visites se font principalement à pied et en tramways ou métro. Pour le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une bonne mobilité.

Le nombre de places du spectacle au théâtre de la scala étant limité, nous vous conseillons une inscription rapide.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- **PRESTO JUSQU'AU 20/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**
- **A PARTIR DU 21/11** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.145 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **795 €**

CE PRIX COMPREND

- Les vols directs internationaux A/R Bruxelles-Milan à bord de la compagnie ITA Airways.
- Les transferts aéroport – hôtel et les visites du 4e jour en car.
- Le forfait tram-métro 72 h en transports publics.
- Le logement en chambre double DELUXE et petit déjeuner dans l'hôtel 4 *mentionné (ou similaire).
- Les repas avec les boissons incluses (eau, 1/4 vin, café ou thé) excepté le dîner du 2e jour.
- Les visites prévues au programme.
- La représentation de "Macbeth" au Théâtre de la Scala (places en 1e catégorie sous réserve de disponibilité).
- Les services d'une guide-conférencière de Bruxelles à Bruxelles.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- Le dîner libre du 2e jour.
- Les assurances avec « Xplorassur ».
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Autres boissons éventuelles que celles comprises dans "ce prix comprend"

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 10/07/2026.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

MILAN & LA SCALA

LA LIBRE MUSIQUE- DU 17 AU 20 MAI 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE_____PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 20/11/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.995 €**

☐ **A PARTIR DU 21/11/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.145 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **795 €**

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

MILAN & LA SCALA

LA LIBRE MUSIQUE- DU 17 AU 20 MAI 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)
PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)
PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **15 avril 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : MILAN - D. 4085

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____ **, le** _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference **- Travel Team (Lic. A 1652)**
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018 Lic Cat A 1652

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 20 000 € par personne
- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**
« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

× **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage**
× **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes**
× **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
× **Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

! **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
! **Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,**
! **Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

! **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,**
! **Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.**
! **Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.